

Règlement du jeu concours Hummel France

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par **Hummel France**, dont le siège social est situé **15 Rue de la Haye, 67300 Schiltigheim, France**, ci-après désigné « l'Organisateur ».

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert aux personnes physiques majeures, âgées de 18 ans ou plus, résidant en France métropolitaine.

Sont exclues de la participation les personnes ayant directement participé à l'organisation du jeu ainsi que les employés de Hummel France et les membres de leur famille.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 – Période et modalités de participation

Le jeu concours est ouvert du **4 septembre 2026 au 14 septembre 2026 inclus**.

Pour participer, les participants doivent accéder à la plateforme dédiée au jeu et répondre correctement à **l'ensemble des questions proposées**.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois. Toute participation multiple pourra entraîner la disqualification du participant concerné.

Toute participation reçue après la date de clôture du jeu ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Désignation du gagnant

À l'issue de la période de participation, les participants ayant répondu correctement à l'ensemble des questions seront regroupés dans une liste de participants éligibles.

Un gagnant sera ensuite tiré au sort aléatoirement parmi ces participants.

Le tirage au sort sera effectué à l'aide d'un logiciel et vérifié par l'Organisateur ou son représentant.

Le gagnant sera contacté par email et/ou par message privé sur les réseaux sociaux, **au plus tard le 17 septembre 2026**.

En cas d'impossibilité de contacter le gagnant ou d'absence de réponse dans un délai de **14 jours suivant la prise de contact**, l'Organisateur pourra procéder à un nouveau tirage au sort afin de désigner un gagnant de substitution.

Article 6 – Lot

Le gagnant remportera le lot suivant :

- un maillot ;
- un short ;
- une paire de chaussettes ;
- une paire de chaussures **Topflight Pro 2.0**.

La **valeur commerciale totale du lot est de 199 € TTC (prix de vente conseillé)**.

Le lot ne peut être ni échangé, ni remboursé, ni converti en espèces. Il est personnel et non transférable.

En cas d'indisponibilité du lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur commerciale équivalente.

Article 7 – Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des participations non reçues ou reçues après la date de clôture en raison de problèmes techniques, de connexion ou de tout autre événement indépendant de sa volonté.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de modifier ou d'interrompre le jeu en cas de force majeure, de circonstances exceptionnelles ou de tout événement indépendant de sa volonté rendant impossible la poursuite du jeu dans les conditions initialement prévues.

Article 8 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu sont utilisées afin de gérer les participations, procéder au tirage au sort, contacter le gagnant et assurer la remise du lot.

Les données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et à la Politique de confidentialité de Hummel France.

Les participants disposent des droits qui leur sont accordés par la réglementation applicable concernant leurs données personnelles.

Les modalités précises relatives au traitement des données personnelles, aux destinataires des données, à leur durée de conservation et à l'exercice des droits des participants sont

précisées dans les mentions d'information présentes sur la plateforme de participation et/ou dans la Politique de confidentialité de l'Organisateur.

Article 9 – Réseaux sociaux

Le jeu peut être promu sur les plateformes de Meta, notamment Facebook et Instagram.

Le jeu n'est **ni sponsorisé, ni soutenu, ni administré par Meta, Facebook ou Instagram**, et n'est pas associé à ces plateformes.

Article 10 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif au jeu sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun applicables.

Article 11 – Modification du règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire, sous réserve d'en informer les participants dans des conditions appropriées.